

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-436
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Aire d'accueil des citoyens français en itinérance
Travaux de raccordement des blocs WC**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu les travaux de mise en conformité de l'aire d'accueil des citoyens français en itinérance située à Saint-Flour ;

Vu l'arrêté de fermeture pour travaux 2024-01AG et de prolongation 2024-04AG fixant les dates de fermetures de l'aire du 05 août au 30 septembre 2024 ;

Vu la nécessité de réaliser les travaux complémentaires pour le raccordement des blocs WC

Vu la proposition de l'entreprise SAS MARQUET – ZA de la Florizanne – 15100 Saint-Flour ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la commande pour les travaux de raccordement des blocs WC de l'aire d'accueil des citoyens français avec l'entreprise SAS MARQUET – ZA de la Florizanne – 15100 Saint-Flour pour un montant de 18 350.00 € HT soit 22 020.00 € TTC

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget annexe primitif 2024 aire d'accueil des citoyens français en itinérance ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 31/07/2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 09 AOUT 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **09 AOUT 2024**

MARQUET

TRAVAUX PUBLICS

A Saint-Flour, le 26 juillet 2024

Saint-Flour Communauté

Village d'entreprises
1 Rue des Crozes
Z.A. du Rozier-Coren
15 100 Saint-Flour

N/Réf: GB / OC / Dev-2024-0486

Objet: Aménagement de bloc sanitaire - Aire des gens du voyage

DEVIS ESTIMATIF

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant H.T.
Raccordement des blocs sanitaires doubles au réseau EP, électrique et AEP	9,00	FT	1 700,00 €	15300,00 €
Raccordement des blocs sanitaires simples au réseau EP, électrique et AEP	2,00	FT	1 525,00 €	3050,00 €
			TOTAL H.T.	18 350,00 €
			T.V.A. à 20%	3 670,00 €
			TOTAL T.T.C.	22 020,00 €

Validité de l'offre : 3 mois

Délai de paiement : 45 jours fin de mois

Si ce devis vous convient, veuillez nous le retourner daté, signé et précédé de la mention " BON POUR ACCORD ".
(Voir conditions générales de ventes et de travaux au verso)

Date : / /

Signatu

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240809-DEC2024-436-AU
Date de télétransmission : 09/08/2024
Date de réception préfecture : 09/08/2024